

SECTION 1 Identification**1.1. Identificateur SGH du produit**

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : VALTERA CEREALS

1.2. Autres moyens d'identification

Autres moyens d'identification : Product Registration Number: 35619

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation recommandée : Application avant le semis pour le contrôle résiduel ou la suppression sélective des mauvaises herbes en prélevée et en postlevée pour le blé de printemps (y compris le blé dur) et le blé d'hiver.

1.4. Données relative au fournisseur

Nufarm Agriculture Inc.
5101, 333 - 96th Ave NE
Calgary, Alberta T3K 0S3
Canada
T 1-800-868-5444
www.nufarm.com

1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : Dans le cas d'un déversement, d'une fuite, d'un feu, d'une exposition ou d'un accident mettant en cause des matières dangereuses ou des marchandises dangereuses, appeler CHEMTREC jour et nuit au 1 800 424-9300 (sans frais, États-Unis)/703 527 3887 (Virginie, États-Unis) CCN 16105
Numéro d'urgence de secours : +1 703-741-5970 (Washington, DC)
Pour les urgences sanitaires ou environnementales, Propharma Group, 1-877-325-1840
Pour obtenir des informations sur le produit et son utilisation, Nufarm Agriculture Inc, 1-800-868-5444

SECTION 2 Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification (GHS CA)**

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2 H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence**Étiquetage GHS CA**

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) : Attention
Mentions de danger (GHS CA) : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Conseils de prudence (GHS CA) : Se procurer les instructions avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Porter des gants de protection, vêtements de protection, protection des yeux et du visage.

VALTERA CEREALS

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.

Garder sous clef.

Éliminer contenu et/ou le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3 Composition/information sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Flumioxazin	flumioxazine (ISO); 2-[7-fluoro-3-oxo-4-(prop-2-yn-1-yl)-3,4-dihydro-2H-1,4-benzoxazin-6-yl]-4,5,6,7-tetrahydro-1H-isoindole-1,3(2H)-dione	n° CAS: 103361-09-7	25,24 – 26,8	Repr. 2, H361 Aquatique Aigu 1, H400 Aquatique Chronique 1, H410
Florasulam	florasulame (ISO); 2',6',8-trifluoro-5-méthoxy-5-triazolo[1,5-c]pyrimidine-2-sulfonamide	n° CAS: 145701-23-1	1,72 – 1,9	Aquatique Aigu 1, H400 Aquatique Chronique 1, H410
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one	n° CAS: 2634-33-5	0,05 – 0,07	Tox. Aiguë 4 (Voie orale), H302 Tox. Aiguë 2 (Par inhalation:poussières,brouillard), H330 Irrit. Cut. 2, H315 Lés. Oculaire 1, H318 Sens. Cut. 1A, H317 Aquatique Aigu 1, H400 Aquatique Chronique 2, H411

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

VALTERA CEREALS

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

Remarques	: Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à 0,02 % ou 0,04 % comme agent de conservation. OU Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à 0,008 %, 0,01 % ou 0,03 %, du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à 0,0004 %, 0,0007 % ou 0,001 %, et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à 0,0001 %, 0,0002 % ou 0,0004 % comme agents de conservation. OU Contient du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à 0,001 % et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à 0,0004 % ou 0,0005 % comme agents de conservation.
-----------	--

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation	: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la victime est inconsciente : S'allonger de manière stable du côté de la victime. Procédez à la respiration artificielle à l'aide d'un masque à valve unidirectionnelle ou d'un autre dispositif adapté ; ne procédez pas à un bouche-à-bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche à l'eau. NE PAS faire vomir. En cas de vomissement, la tête doit être maintenue vers le bas de sorte que le vomis ne pénètre pas les poumons. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins général	: Premiers répondants : attention à votre propre protection . Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Assistance respiratoire si nécessaire. Procédez à la respiration artificielle à l'aide d'un masque à valve unidirectionnelle ou d'un autre dispositif adapté mais ne procédez pas à un bouche-à-bouche. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: L'inhalation peut cause irritation, toux, souffle court.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une légère irritation de la peau, en cas de contact prolongé ou répété.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Non considéré comme particulièrement dangereux pour les yeux dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après ingestion	: Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/Effets les plus importants	: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Traitement symptomatique.
----------------------------------	-----------------------------

SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Utilisez un agent extincteur adapté à un feu environnant. Poudre chimique, CO2, pulvérisateur d'eau ou mousse ordinaire.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie	: Aucun risque d'incendie.
-------------------	----------------------------

VALTERA CEREALS

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques. Composés fluorés. Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Oxydes d'azote. Sulfure d'hydrogène. Fluorure d'hydrogène.

5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Sortez les conteneurs de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque personnel. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales : Éviter tout contact personnel, y compris de respirer le/les/la brouillards, aérosols, vapeurs. Ne pas prendre des mesures comportant des risques personnels. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Précautions pour la protection de l'environnement : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Suivez les instructions du produit et les bonnes pratiques d'utilisation afin d'éviter toute mauvaise application. Ne laissez pas le produit s'écouler par négligence dans les canalisations, les égouts ou les nappes phréatiques.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention : Contenir avec un absorbant inerte non combustible.

Procédés de nettoyage : Ramasser dans un absorbant inerte non combustible et placer dans un récipient pour élimination. La matière absorbante contaminée peut poser le même danger que le produit déversé. Décontaminer les surfaces et l'équipement avec eau et détergent. Jusqu'à ce qu'un niveau suffisant de dilution soit obtenu, l'eau de décontamination peut poser les mêmes dangers que le produit. Débarrassez-vous des matières collectées dès que possible conformément aux règles locales/régionales/nationales/internationales en vigueur.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"; Pour plus d'informations, se reporter à la section 13

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer les aérosols. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

VALTERA CEREALS

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions de stockage	: Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles. Tenir hors de portée des enfants. Stocker dans un récipient fermé.
Produits incompatibles	: Agent oxydant.
Lieu de stockage	: Tenir à l'écart des aliments, des aliments pour animaux, des engrais et autres matières sensibles.
Matériaux d'emballage	: Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement. Prendre des mesures pour réduire ou limiter les émissions dans l'air ou les rejets dans le sol et le milieu aquatique.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

L'équipement de protection individuelle doit être choisi conformément aux normes nationales et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Protection des mains:
Gants de protection résistants aux produits chimiques

Protection oculaire:
Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial

Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié. Groundboom - Cabine ouverte : Blouses/combinaisons Tyvek®. Portez une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation.

Protection des voies respiratoires:
Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



VALTERA CEREALS

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Opaque.
Couleur	: Blanc
Odeur	: Bénin Sucré(e)
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 4,3 1% de dispersion
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 110 °C / > 230 °F
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1,1 g/cm ³ @ 26 °C / 78.8 °F
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 545,455 – 818,182 mm ² /s
Viscosité, dynamique	: 600 – 900 cP
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

Flumioxazin

Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible
----------------------------------	--------------------------

Florasulam

Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible
----------------------------------	--------------------------

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible
----------------------------------	--------------------------

9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales d'emploi.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Matières incompatibles.
Matières incompatibles	: Oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. La décomposition thermique génère : Composés fluorés. Oxydes d'azote. Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Sulfure d'hydrogène. Fluorure d'hydrogène.

VALTERA CEREALS

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

Temps de durcissement: : Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité Aiguë (voie orale) : non classé.
Toxicité Aiguë (voie cutanée) : non classé.
Toxicité aiguë (inhalation) : non classé.

VALTERA CEREALS	
DL50 orale	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 5000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 5,66 mg/l

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: non classé pH: 4,3 1% de dispersion

VALTERA CEREALS	
Indications complémentaires	Légèrement irritant par application cutanée chez le lapin
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: non classé pH: 4,3 1% de dispersion

VALTERA CEREALS	
Indications complémentaires	Légèrement irritant pour le lapin en cas d'application oculaire
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: non classé

VALTERA CEREALS	
Indications complémentaires	Pas de sensibilisant cutané chez la souris selon le test des ganglions lymphatiques locaux (LLNA)

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	
Indications complémentaires	Test de maximisation chez le cobaye (GPMT) - Sensitizing
Mutagénicité sur les cellules germinales	: non classé
Cancérogénicité	: non classé
Toxicité pour la reproduction	: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	
NOAEL (animal/femelle, F0/P)	112 mg/kg de poids corporel
NOAEL (animal/femelle, F1)	56,6 mg/kg de poids corporel
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: non classé
Danger par aspiration	: non classé

VALTERA CEREALS	
Viscosité, cinématique	545,455 – 818,182 mm ² /s
Symptômes/effets après inhalation	: L'inhalation peut cause irritation, toux, souffle court.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une légère irritation de la peau, en cas de contact prolongé ou répété.

VALTERA CEREALS

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

Symptômes/effets après contact oculaire	: Non considéré comme particulièrement dangereux pour les yeux dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après ingestion	: Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/Effets les plus importants	: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Très toxique pour les organismes aquatiques

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

CL50 - Poissons [1]	≈ 16,7 mg/l
CL50 - Poissons [2]	2,15 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	2,94 mg/l
CE50 - Crustacés [2]	2,9 mg/l

12.2. Persistance et dégradation

VALTERA CEREALS

Persistance et dégradabilité : Non rapidement dégradable

Flumioxazin

Persistance et dégradabilité : Non rapidement dégradable

Florasulam

Persistance et dégradabilité : Non rapidement dégradable

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Persistance et dégradabilité : Non rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets nocifs

Ozone : non classé

Gaz à effet de serre fluoré : Non

SECTION 13 Données sur l'élimination

Réglementation régionale sur les déchets : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

VALTERA CEREALS

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. Il est recommandé de se référer à toutes mesures ou dispositions internationales, nationales ou locales pouvant s'appliquer.
Indications complémentaires	: Ne pas réutiliser des récipients vides.
Informations sur les déchets écologiques	: Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / IMDG / IATA

TMD	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU		
UN3082	3082	3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU		
MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Flumioxazin)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (FLUMIOXAZIN)	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Flumioxazin)
14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport		
9	9	9
14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)		
III	III	III
14.5. Dangers environnementaux		
Dangereux pour l'environnement: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui Polluant marin: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui
Remarque DOT : Le matériau n'est pas dangereux lorsqu'il est expédié dans moins de 119 gallons.		

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

TMD
N° ONU (TDG) : UN3082

VALTERA CEREALS

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD)	: 16 - (1) L'appellation technique d'au moins une des matières les plus dangereuses qui contribuent le plus au danger ou aux dangers des marchandises dangereuses doit figurer, entre parenthèses, sur le document d'expédition et suivre l'appellation réglementaire conformément à la division 3.5(1)c)(ii)(A). L'appellation technique doit également figurer, entre parenthèses, sur un petit contenant ou sur une étiquette volante, à la suite de l'appellation réglementaire conformément aux paragraphes 4.11(2) et (3). (2) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un document d'expédition ou sur un petit contenant si les lois du Canada sur le transport intérieur ou une convention internationale sur le transport international interdisent la divulgation de cette appellation technique : a) UN1544, ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A.; b) UN1851, MÉDICAMENT LIQUIDE TOXIQUE, N.S.A.; c) UN3140, ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A.; d) UN3248, MÉDICAMENT LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A.; e) UN3249, MÉDICAMENT SOLIDE TOXIQUE, N.S.A. (3) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un petit contenant : a) UN2814, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR L'HOMME; b) UN2900, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR LES ANIMAUX, 99 - (1) Les mélanges de matières solides qui ne sont pas des marchandises dangereuses et de liquides ou solides qui sont UN3077, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A, ou UN3082, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A, peuvent être présentés au transport, manutentionnés ou transportés sous UN3077, à condition qu'aucun liquide ne soit visible ni au moment du chargement des marchandises dangereuses dans un contenant ni durant le transport. (2) Le présent règlement, sauf les parties 1 et 2, ne s'applique pas à la présentation au transport, à la manutention ou au transport, à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire, de moins de 450 kg de UN3077, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A, ou de moins de 450 L de UN3082, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. Les marchandises dangereuses doivent être placées dans un ou plusieurs petits contenants qui sont conçus, construits, remplis, obturés, arrimés et entretenus de façon à empêcher, dans des conditions normales de transport, y compris la manutention, tout rejet des marchandises dangereuses qui pourrait présenter un danger pour la sécurité publique.
Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée	: 5 L
Quantités exemptées (TDG)	: E1
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU)	: 171
IMDG	
Dispositions spéciales (IMDG)	: 274, 335, 375, 969
Quantités limitées (IMDG)	: 5 L
Quantités exceptées (IMDG)	: E1
Instructions d'emballage (IMDG)	: LP01, P001
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG)	: PP1
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	: IBC03
Instructions pour citernes (IMDG)	: T4
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP1, TP29
N° FS (Feu)	: F-A - FICHE ANTI-INCENDIE Alpha – FICHE ANTI-INCENDIE GÉNÉRALE
N° FS (Déversement)	: S-F - FICHE ANTIDÉVERSEMENT Foxtrot – POLLUANTS MARINS HYDROSOLUBLES
Catégorie de chargement (IMDG)	: A
IATA	
Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y964
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 30kgG

VALTERA CEREALS

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 964
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 450L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 964
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 450L
Code ERG (IATA) : 9L

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78^o et au recueil IBC^{1o}

Non applicable

SECTION 15 Informations sur la réglementation

Flumioxazin (103361-09-7)

Non répertoriée sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances) / LES (Liste extérieure des substances)

Florasulam (145701-23-1)

Non répertoriée sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances) / LES (Liste extérieure des substances)

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Flumioxazin (103361-09-7)

Non listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

Florasulam (145701-23-1)

Non listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

SECTION 16 Autres informations

Date d'émission : 11-07-2025

Texte complet des classes de danger et des phrases H:

H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque de graves lésions des yeux
H330	Mortel par inhalation
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques

VALTERA CEREALS

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD)

Texte complet des classes de danger et des phrases H:

H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.